

# Ordonnance Souveraine n° 11.090 du 18 février 2025 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise et des motos à la demande, modifiée

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	18 février 2025
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 28 février 2025</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Transport ferroviaire et routier ; Transport de personnes

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2025/02-18-11.090@2025.03.01>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'Ordonnance-loi n° 674 du 3 novembre 1959 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 666 du 20 juillet 1959 instituant une obligation d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur, modifiée ;

Vu la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.617 du 23 août 1961 portant application de l'Ordonnance-loi n° 666 du 20 juillet 1959, modifiée, susvisée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 7.784 du 29 août 1983 concernant la réglementation des véhicules publics, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise et des motos à la demande, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 février 2025 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État

Voir l'article 38-13 de l'Ordonnance Souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 28 février 2025

<sup>^ [p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2025/Journal-8736>